



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU

HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA

Séance 7 avril 2026 à 19h30 /
2026ko apirilaren 7ko biltzarra, arratseko 19:30ak

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 064-216400655-20260407-2026_19-DE



Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
1 ^{er} avril 2026 / 2026ko apirilaren 1a	27	27

Etaient présents / Hor izenak :

LUBERRIAGA Bénédicte, MOUHICA Jean Pierre, OZCORTA LARZABAL Élodie, MAURY Christian, CLUCHIER Florence, ZITTEL Erick, MERCIER Marie, OROZ Mikel, AZARETE Jean Louis, MUNIER Frédéric, IRAZOQUI Christine, DAGUERRE Sandrine, DÉSERT Xabi, ROUSSEAU Dominique, GUISON Valérie, ISASA Didier, DELQUÉ Sabine, SALAÛN Anne-Cécile, CATTEAU Marie, MORICEAU Mathieu, CHARRIER Alain, MANTEROLA Elorri, ARIN LARRAÑAGA Iraia, TAILLEBOIS Laura, SOLORZANO Eki, LADUCHE Jean Louis, UGARTE Jean Pascal

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie CATTEAU

2026-19 Création et composition des commissions municipales / Herriko batzordeen sortzea eta antolamendua

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit à l'article L2121-22 que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La durée du mandat de ces commissions peut être limitée dans le temps ou bien égale à celle du Conseil Municipal.

Il est proposé 5 commissions thématiques constituées par des membres élus issus de chacun des groupes composant le conseil municipal.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DESIGNE les membres des Commissions Municipales de la manière suivante :

N°1 Commission Urbanisme/Hirigintza Batzordea :

Majorité : Jean-Pierre MOUHICA, Erick ZITTEL, Christian MAURY, Xabi DESERT, Jean-Louis AZARETE, Marie CATTEAU, Sandrine DAGUERRE, Christine IRAZOQUI, Anne-Cécile SALAÛN

Liste Azkaine Bai : Laura TAILLEBOIS, Alain CHARRIER

Liste Nahi Dugun Herria : Jean Louis LADUCHE

N° 2 Commission Finances / Finantzak Batzordea :

Majorité : Christian MAURY, Didier ISASA, Jean-Pierre MOUHICA, Florence CLUCHIER, Sandrine DAGUERRE, Valérie GUISON, Elodie OZCORTA, Christine IRAZOQUI, Marie MERCIER

Liste Azkaine Bai : Alain CHARRIER, Eki SOLORZANO

Liste Nahi Dugun Herria : Jean Pascal UGARTE

N° 3 Commission Travaux, Développement Durable et Agriculture / O

Laborantza Batzordea :

Majorité : : Erick ZITTEL, Mikel OROZ, Anne-Cécile SALAÛN, Jean-Louis Sabine DELQUE, Florence CLUCHIER, Dominique ROUSSEAU, Didier ISASA

Liste Azkaine Bai : Laura TAILLEBOIS, Elorri MANTEROLA

Liste Nahi Dugun Herria : Jean Pascal UGARTE

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

AZARETE, Elodie OZCORTA,

ID : 064-216400655-20260407-2026_19-DE

S²LOW

N° 4 Commission Sport - jeunesse – Education- Associations- Culture - Langue Basque / Kirol –

Gazte – Hezkuntza – Elkarateak – Kultura - Euskara Batzordea :

Majorité : : Sandrine DAGUERRE, Marie MERCIER, Florence CLUCHIER, Elodie OZCORTA, Valerie GUISON, Mikel OROZ, Mathieu MORICEAU, Xabi DESERT, Frederic MUNIER, Sabine DELQUE

Liste Azkaine Bai : Iraia ARIN, Eki SOLORZANO

Liste Nahi Dugun Herria : Jean Louis LADUCHE

N° 5 Commission extramunicipale Egalité Femmes-Hommes / Egiazko Berdintasunaren Alde ideki

Batzordea

Majorité : Marie MERCIER, Florence CLUCHIER, Mikel OROZ, Sabine DELQUE, Mathieu MORICEAU

Liste Azkaine Bai : Elorri MANTEROLA, Iraia ARIN

Liste Nahi Dugun Herria : Jean Louis LADUCHE

Cette commission pourra associer à ses travaux des personnes extérieures au conseil municipal suivant les thèmes abordés.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez

La Maire / Auzapez Jauna,

Bénédicte LUBERRIAGA

